

Affaire TEFAL : la CGT indignée par la condamnation de Laura Pfeiffer

mercredi, 16 novembre 2016

Ce mercredi 16 novembre, l'inspectrice du travail Laura Pfeiffer et le salarié lanceur d'alerte ont vu leur condamnation de première instance confirmée en tous points par la Cour d'appel de Chambéry. Ils avaient été condamnés à 3500 euros d'amende avec sursis, notamment pour violation du secret professionnel et recel de documents volés.

La CGT s'indigne de ce jugement inacceptable à l'encontre d'une inspectrice du travail qui est condamnée pour avoir fait son travail et dénoncé les pratiques de la multinationale visant à l'écarter de son poste, avec le relais de sa hiérarchie.

Cette condamnation, renforcée par la décision récente du parquet d'Annecy de classer sans suite les plaintes de Laura Pfeiffer contre sa hiérarchie et contre l'entreprise Tefal pour obstacle à ses fonctions, illustre une justice de classe. Il y a bien deux poids et deux mesures et la justice se rend complice des stratégies des entreprises pour échapper à leurs obligations.

La ministre du Travail elle-même se fait le relais des exigences du patronat. La loi El Khomri a introduit un « amendement Tefal » prévoyant un code de déontologie de l'inspection du Travail qui fixera « les règles » que doivent respecter les agents de l'inspection. C'est tout un arsenal disciplinaire destiné à museler encore plus l'inspection du travail. Cette condamnation s'inscrit dans un contexte plus large de criminalisation des mouvements sociaux et de répression des mobilisations.

La CGT soutient les exigences de l'intersyndicale des inspecteurs du travail envers la ministre du travail Myriam El Khomri.

De plus, les sanctions prononcées contre Laura Pfeiffer constituent une violation manifeste de la convention 81 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) qui garantit l'indépendance de la mission de l'inspection du Travail. Fin août 2016, la CGT a saisi l'OIT.

La CGT réaffirme son engagement avec les militants et les salariés qui se battent contre la casse des acquis sociaux et pour leurs revendications.

La CGT réaffirme son soutien sans faille à tous les militants et salariés victimes des répressions du patronat et du gouvernement.

Montreuil, le 16 novembre 2016
